

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 DECEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Election des conseillers
comunautaires au sein de
la Communauté
d'Agglomération
« Saint-Germain Boucles
de Seine »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 15 décembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU*, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH*, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE*, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE*, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame CERIGHELLI (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22, 15 I 01, 15 I 02, 15 I 03 et 15 I 04)

*Madame CLECH (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Madame LANGE (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22 et 15 I 01)

*Monsieur LÉVÊQUE (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

Avaient donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame CLECH à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de séance :

Monsieur LEGUAY

N° DE DOSSIER : 15 I 19

OBJET : ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle Communauté d'Agglomération « Saint-Germain Boucles de Seine » a été créée par fusion des Communautés d'Agglomération « Saint-Germain Seine et Forêts » et « Boucle de Seine », de la Communauté de Commune « Maison Mesnil » et de la Ville de Bezons.

Sur la base de cette fusion, un nouveau Conseil Communautaire doit être installé courant janvier 2016. Il convient de procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de cette nouvelle assemblée conformément à l'article L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres sont élus par le Conseil Municipal parmi les Conseillers Communautaires sortants. L'élection se déroule à bulletin secret au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation des listes au suffrage.

La répartition des sièges entre les listes est effectuée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après appel à candidature et enregistrement des listes se présentant au suffrage, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux opérations de vote.

Les listes suivantes sont présentées :

LISTE UNION
POUR SAINT-GERMAIN

1. Monsieur Emmanuel LAMY
2. Madame Marta de CIDRAC
3. Monsieur Maurice SOLIGNAC
4. Madame Mary-Claude BOUTIN
5. Monsieur Philippe PIVERT
6. Madame Isabelle RICHARD
7. Monsieur Gilbert AUDURIER
8. Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
9. Monsieur Arnaud PÉRICARD

LISTE AGIR POUR
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

1. Madame Anne GOMMIER

LISTE SAINT-GERMAIN
AUTREMENT

1. Monsieur Pascal LÉVÊQUE

LISTE EN AVANT
SAINT-GERMAIN

1. Madame Agnès CERIGHELLI

DÉLIBÉRATION

Après déroulement des opérations de votes, Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants :	43
Liste UNION POUR SAINT-GERMAIN :	33 voix
Liste AGIR POUR SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :	5 voix
Liste SAINT-GERMAIN AUTREMENT :	3 voix
Liste EN AVANT SAINT-GERMAIN :	1 voix
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	42

Répartition en sièges :

Liste UNION POUR SAINT-GERMAIN :	9 sièges
Liste AGIR POUR SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :	1 siège
Liste SAINT-GERMAIN AUTREMENT :	0 siège
Liste EN AVANT SAINT-GERMAIN :	0 siège

LE CONSEIL MUNICIPAL,

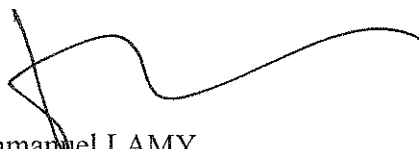
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ELIT les Conseillers Communautaires représentant la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de la Communauté d'Agglomération « Saint-Germain Boucles de Seine » suivants :

1. Monsieur Emmanuel LAMY
2. Madame Marta de CIDRAC
3. Monsieur Maurice SOLIGNAC
4. Madame Mary-Claude BOUTIN
5. Monsieur Philippe PIVERT
6. Madame Isabelle RICHARD
7. Monsieur Gilbert AUDURIER
8. Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
9. Monsieur Arnaud PÉRICARD
10. Madame Anne GOMMIER

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye